

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Philippe Martinet - Mais où va la promotion économique extérieure ? !

#### **Rappel de l'interpellation**

La presse a récemment présenté une brochette de conseillers d'Etat tout sourire, annonçant l'avènement du "Greater Geneva Berne Area" ([1]GGBA3.7.09). On pensait naïvement qu'il s'agissait simplement de la consolidation du dispositif actuel, le DEWS, permettant de l'enrichir de la présence de Genève et de Berne, mêmes'il perdait le Jura[2]. Or derrière cette image ripolinée, les couteaux étaient tirés : le réseau actuel est complètement démantelé, les représentants du DEWS à l'étranger sont licenciés, tout comme le directeur général et son adjoint, signifiant la perte, si ce n'est la dilapidation, d'un précieux savoir-faire. Dans un contexte de crise mondiale qui impose à chaque Etat de défendre sa place économique, le silence qui entoure ce mini putsch a de quoi surprendre et inquiéter.

Ce d'autant que, si l'on consulte le Rapport annuel2008et les documents à disposition, on se doit d'admettre que, malgré les effets dommageables majeurs de la suppression de l'arrêté Bonny, les résultats sont demeurés probants pour plusieurs cantons romands dont le nôtre, que ce soit en termes d'emploi et d'implantations (ce que confirme le dernier n° de Numerus). De plus, ces arrivées sont jugées durables et de qualité, la stratégie est régulièrement ajustée à l'évolution du contexte, la satisfaction des entreprises est au rendez-vous, bref, le DEWS était devenu un label connu dans le monde entier.

Or cela ne semble pas avoir suffi (malgré le satisfecit du président du DEV dans le rapport2008).

On a certes lu que le canton du Jura estimait avoir intérêt à se tourner vers Bâle plutôt que l'arc lémanique, mais il est devenu difficile d'offrir des avantages spécifiques aux régions périphériques. On doit bien constater que le Neuchâtel change régulièrement de modèle et de responsables. On sait que Genève ne voulait pas de l'appellation DEWS. Mais côté vaudois, quels intérêts justifiaient pareille révolution ? !

Dans ce contexte, nous sollicitons les explications du Conseil d'Etat sur les points suivants:

1. Peut-il confirmer que le DEWS est démantelé au profit d'une structure entièrement renouvelée, élaborée de surcroît sans le concours de la direction sortante ?
2. Sur la base de quel diagnostic ces décisions brutales ont-elles été prises et, par exemple, se sont-elles fondées sur une analyse approfondie, avec le concours des milieux spécialisés (OSEC, Chambres de commerces, entreprises ayant eu recours à ses services, auto-évaluation du DEWS) ?
3. Quel était l'intérêt de cette annonce au creux de l'été, alors que ni le statut de cette structure, ni la répartition des charges financières entre cantons, ni les questions de gouvernance n'étaient réglées entre cantons (cf. résumé sur site internet DEC) ?
4. Très concrètement, dans quelle mesure la volonté exprimée en juillet a-t-elle été suivie d'effets, à savoir : "Une sélection parmi les représentants des trois structures existantes a été menée en vue de reconduire leurs contrats d'engagement en2010, ceci afin de maintenir un maximum de compétences dans la nouvelle structure." ?
5. Le chef du DEC étant depuis le mois de mai président du DEWS, il est au cœur d'une stratégie qu'on peine à comprendre : l'entrée dans le capital de

*Palexpo (10millions), les millions investis dans le DEWS qu'on balaie aujourd'hui, une structure sans leadership clair... Le Conseil d'Etat pourrait-il préciser son approche dans un contexte toujours délicat de "compétition intercantonale" ?*

*D'avance merci.*

*[1] Précision : contrairement à la première indication qui apparaît sur google concernant "GGBA" : The San Francisco Bay Area's LGBT Chamber of Commerce : Promoting the gay, lesbian, bisexual, transgender and allied business community since 1974".... La nouvelle instance n'a pas de liens avec les questions de genres.*

*[2] Extrait du BIC du 02/07/2009 : Afin de renforcer l'efficacité de leur promotion économique, les Cantons de Suisse occidentale ont décidé de mettre sur pied une structure commune de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger. Les trois structures actuelles (DEWS/Fribourg-Genève/Berne) laisseront la place, au 1er janvier 2010, à Greater Geneva Berne Area ! (GGBA).(...) Cette nouvelle structure aura pour mission de promouvoir une image commune de la Suisse occidentale à l'étranger, et de développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises en intégrant les éléments les plus performants des trois modèles existant jusqu'alors (DEWS/GE-FR/BE).*

### **Réponse du Conseil d'Etat**

En préambule, le Conseil d'Etat - à l'appui de la mesure N° 24 de son Programme de Législature 2007-2012 "Maintenir des conditions-cadres attractives pour que le canton reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale" - entend rappeler avec détermination sa volonté d'intensifier les efforts de la promotion économique, notamment son volet "acquisition d'entreprises" en provenance de l'étranger. En parfaite conformité avec cette volonté, de nombreuses réflexions et discussions ont été conduites depuis plus de cinq ans avec les cantons de Suisse occidentale afin de parvenir à un consensus sur un modèle de promotion économique exogène permettant de profiler l'ensemble du tissu économique régional à l'étranger. Dans un contexte de concurrence très vive que se livrent les différentes places économiques à l'échelle mondiale pour attirer des investissements et des emplois sur leur territoire respectif - concurrence par ailleurs exacerbée par la crise économique actuelle -, il est rapidement apparu indispensable d'unir les forces et atouts économiques incontestables de la Suisse occidentale par le biais d'un organisme de promotion économique exogène commun, propre à assurer le rayonnement et la visibilité que cette région mérite à l'échelle suisse et internationale.

Si les intentions d'un regroupement des forces à l'échelle de plusieurs cantons étaient claires dès le départ - notamment dès le lancement du DEWS à deux (2002 : Vaud + Neuchâtel), puis à trois (2004 : Valais) et finalement à quatre cantons (2005 : Jura) -, force est de constater que les conditions propices à des négociations avec l'ensemble des cantons de Suisse occidentale pour créer une structure de promotion économique commune n'ont été réunies qu'à partir de l'année 2007 où de claires volontés politiques se sont exprimées en faveur d'un tel regroupement, d'ailleurs souhaité par de nombreux observateurs ou spécialistes de la promotion économique qui peinaient à comprendre notamment comment l'arc lémanique vaudois pouvait se vendre à l'étranger sous l'égide d'un label ne comprenant pas le Canton de Genève.

Si ce rapprochement paraissait donc non seulement hautement souhaitable, mais presque naturel en vertu de la continuité et de la cohérence que présente le bassin économique de Suisse occidentale, encore ne fallait-il pas sous-estimer la sensibilité très forte qui caractérise les approches des différents cantons en matière de promotion économique. Outre les aspects d'image et de symbolique, il convient en effet de toujours garder à l'esprit que notre système fédéraliste induit une logique de concurrence intercantonale lors du choix des entreprises de s'établir dans tel ou tel canton de Suisse, et ce quand bien même celles-ci ont été approchées sous l'égide d'une bannière commune présentant les atouts de l'ensemble d'une région.

Fort de ce constat, les discussions entamées dès la mi-2007, puis les négociations qui se sont enchaînées à un rythme soutenu jusqu'à cet automne, ont démontré l'impérative nécessité de créer un climat de confiance entre les protagonistes, d'une part, et de construire un consensus robuste, voire de garantir l'unanimité lors de décisions particulièrement stratégiques et sensibles, d'autre part.

C'est sur la base de ces prérequis qu'il est rapidement apparu que la nouvelle structure de promotion économique exogène ne pourrait être portée sur les fonds baptismaux que pour autant que chacun des cantons-membres y trouve un intérêt non seulement en regard des retombées d'image et économiques attendues de GGBA, mais également en termes plus politiques et symboliques, à savoir qu'aucune des structures préexistantes n'absorbe les autres ou n'imprime par trop les contours de la nouvelle entité.

Ces éléments introductifs étant posés, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions de l'interpellant.

*2.1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que le DEWS est démantelé au profit d'une structure entièrement renouvelée, élaborée de surcroît sans le concours de la direction sortante ?*

Le DEWS cessera effectivement ses activités au 31.12.2009 et sera dissout au profit d'une nouvelle association de droit privé - Greater Geneva Berne Area (GGBA) - qui regroupera les Cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et

Genève, qui jusqu'alors assuraient leur promotion économique exogène de manière dispersée au travers de trois organismes d'acquisition d'entreprises : DEWS, partenariat Genève-Fribourg et Berne Invest. Comme évoqué ci-dessus, l'un des principes fondateurs ayant permis à GGBA de voir le jour a été de créer une entité nouvelle et non de partir de l'une des trois structures préexistantes en y additionnant les autres, faute de quoi le consensus nécessaire n'aurait d'emblée pu être obtenu entre les partenaires.

Contrairement à ce qu'affirme l'interpellant, l'avènement de cette nouvelle structure n'est pas synonyme de perte, voire de dilapidation d'un précieux savoir-faire porté jusqu'alors par le DEWS au profit d'une structure nouvelle dépourvue d'expériences en matière de promotion économique. En effet, de nombreux acquis du DEWS sont non seulement préservés, mais sont à l'origine même de la création de GGBA. Il faut à cet égard souligner que le DEWS - en tant que première structure de promotion économique intercantonale à l'échelle de la Suisse occidentale - a incontestablement montré la voie à suivre et a servi - sous de nombreux aspects - de modèle de référence dans les négociations conduites avec les partenaires non-membres du DEWS. Le DEWS a en effet permis de démontrer la faisabilité et l'efficacité d'une promotion économique regroupant plusieurs cantons. Qui plus est, son mode de fonctionnement - à savoir l'établissement, en Suisse, d'une structure de direction et d'animation d'un réseau d'agents permanents à l'étranger et originaires des marchés prospectés - a très fortement inspiré celui de GGBA. Ces éléments fondateurs du DEWS, ainsi que l'expérience et le savoir-faire des sept agents DEWS retenus pour poursuivre leurs activités pour le compte de GGBA dès 2010, sont donc conservés. Ainsi, d'importantes synergies avec l'expérience acquise par les cantons-membres du DEWS et les agents conservés pourront être réalisées, tout en les complétant par les atouts et le savoir-faire des autres structures préexistantes dont il serait clairement inobjectif et présomptueux d'affirmer qu'elles n'ont pas également de nombreuses compétences et résultats à leur actif et qui profiteront désormais à l'ensemble des cantons-membres de GGBA.

Cela étant, il est vrai que la direction du DEWS n'a pas été impliquée dans le processus de création de GGBA, et ce pour la raison suivante:

· Si la nouvelle association GGBA s'inspire sur de nombreux points du modèle DEWS et que celui-ci a pu être dûment expliqué et défendu par ses cantons-membres - par l'intermédiaire des Chefs de département, des Chefs de service de l'économie et des Directeurs des antennes cantonales d'implantations (DEV pour le Canton de Vaud) -, la prise en compte de l'expérience et de l'acquis DEWS n'a pu être répertoriée par la voix complémentaire de son directeur en raison de l'opposition formellement témoignée par les cantons non-membres du DEWS à son intégration dans les réflexions relatives à la constitution de GGBA. Comme souligné en introduction, les questions éminemment politiques et stratégiques qui ont dû être tranchées tout au long de la période de négociations à sept cantons, puis à six suite à l'annonce du Canton du Jura de rejoindre Basel Area, l'ont été uniquement grâce à la recherche d'un consensus permanent, voire selon la règle de l'unanimité. Or, il s'est rapidement avéré qu'à cet égard toute implication de la direction du DEWS dans le processus de création de GGBA aurait été de nature à nuire à l'objectif final du fait qu'elle aurait conduit à de programmés blocages et résistances de la part des cantons de Berne, Genève et Fribourg, désireux d'éviter tout sentiment d'hégémonie du DEWS sur la conduite des travaux.

C'est donc bien pour des motifs politiques, et indépendamment de l'expérience acquise par la direction du DEWS, que le choix a été arrêté de ne pas impliquer celle-ci dans les réflexions et négociations concernant GGBA. Cela étant, il convient de rassurer une nouvelle fois l'interpellant quant à sa crainte que le savoir-faire du DEWS n'ait pas été défendu, et donc perdu, voire dilapidé. En effet, tout au long des négociations et étapes qui ont conduit à la création de GGBA, les avantages, les acquis et les succès du DEWS ont pu être légitimement exposés et valorisés par les Directeurs des promotions économiques des cantons-membres qui - de par leur parfaite connaissance du fonctionnement du DEWS, puisque étant ses partenaires premiers et relais directs sur le terrain - ont été parfaitement à même de défendre ce savoir-faire étant donné qu'ils ont très activement et de manière constante participé aux réflexions et discussions concernant GGBA.

*2.2 Sur la base de quel diagnostic ces décisions brutales ont-elles été prises et, par exemple, se sont-elles fondées sur une analyse approfondie, avec le concours des milieux spécialisés (OSEC, Chambres de commerces, entreprises ayant eu recours à ses services, auto-évaluation du DEWS) ?*

Dans le prolongement du paragraphe précédent, il s'agit ici de souligner une nouvelle fois le rôle et l'apport déterminant des structures de promotion économique exogène des cantons-membres de GGBA tout au long des discussions et étapes ayant fondé la nouvelle structure. En effet, les directions des structures cantonales d'implantation d'entreprises dont la promotion économique exogène est le métier et qui - pour certaines d'entre elles, auront collaboré étroitement avec le DEWS pendant plusieurs années, qui, pour d'autres (Genève, Fribourg, Berne), accomplissaient pour leur propre compte les mêmes missions d'acquisition et de prospection que celles conférées au DEWS - ont été parfaitement à même de contribuer - aux côtés des Chefs de service de l'économie - à l'établissement d'un diagnostic non seulement objectif, mais avisé pour fonder les décisions concernant la création de GGBA.

Ainsi, ces décisions ont procédé d'une analyse complète des paramètres pertinents qui s'est appuyée sur l'excellente

connaissance qu'ont les structures cantonales de promotion économique exogène non seulement des marchés étrangers à prospecter, mais également des réalités économiques régionales et locales ainsi que des objectifs stratégiques poursuivis par chacun des cantons : diagnostic forces-faiblesses du tissu économique de Suisse occidentale en général et de ses composantes cantonales, positionnement de la région en comparaison suisse et internationale, définition d'objectifs stratégiques communs et spécifiques à chacun des cantons-membres, choix des marchés opérés sur la base d'un diagnostic du potentiel de l'ensemble des marchés prospectés par les structures préexistantes (DEWS, Genève-Fribourg, Berne Invest), notamment à l'aune des résultats d'implantation en provenance de ces marchés, identification des synergies et des économies d'échelle entre les structures préexistantes, notamment en matière de frais de prospection et de regroupement/concentration des agents à l'étranger, analyse forces-faiblesses du fonctionnement des structures de promotion économique préexistantes avec le souci de valoriser systématiquement les "meilleures pratiques" de chacune d'entre elles, évaluation des agents en fonction de leur implication et de leurs résultats, etc.

Hormis ces paramètres techniques, d'autres considérations - propres aux collaborations intercantionales - ont également été prises en compte pour assurer le fonctionnement de GGBA : principe de transparence absolue dans les flux d'information entre les agents, la structure centrale et les promotions économiques cantonales, principe de neutralité des agents et de la structure centrale par rapport au traitement des contacts générés sur les marchés prospectés, principe d'équilibre/équité dans le choix des agents retenus et contribution financière des cantons en fonction de leur poids économique respectif. Sur ce dernier point, il est à relever que la clef de répartition intercantonale afférente à la couverture des coûts de la nouvelle structure fera l'objet d'une adaptation ultérieure, en fonction des résultats en terme d'implantations d'entreprises enregistrées durant les trois premières années d'activités par les différents cantons-membres.

Du fait de la composante politique évidente liée à la création de GGBA, les cantons-membres n'ont pas ouvert la démarche à des partenaires autres que les structures cantonales d'implantation et leurs administrations respectives, et ce pour des questions de confidentialité bien compréhensibles qui se devaient d'être garanties dans le cadre des discussions-négociations.

Cela étant, les renseignements qui ont été donnés par voie de presse ou à l'occasion de contacts avec l'OSEC (antenne de Lausanne) et certaines chambres de commerce ou fiduciaires sur les avancées du processus de constitution de GGBA ont tous donné lieu à des prises de position favorables de ces acteurs à propos de la création d'une structure de promotion économique englobant le plus possible de cantons de Suisse occidentale. On soulignera à cet égard que la Conseillère fédérale Doris Leuthard, Cheffe du Département fédéral de l'économie, a tenu par courrier du 20 juillet 2009 à féliciter les cantons-membres de GGBA de s'être associés pour mettre en place une promotion économique exogène commune.

Même s'il appartient désormais à la nouvelle structure de faire ses preuves, c'est donc sur un concept et un socle robustes que GGBA est appelé à développer ses activités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

*2.3 Quel était l'intérêt de cette annonce au creux de l'été, alors que ni le statut de cette structure, ni la répartition des charges financières entre cantons, ni les questions de gouvernance n'étaient réglées entre cantons (cf. résumé sur site internet DEC) ?*

Contrairement à ce qu'affirme l'interpellant, la conférence de presse du 2 juillet 2009, en présence de l'ensemble des Chefs de département de l'économie des cantons-membres de GGBA n'était - et de loin pas - dépourvue de substance. L'intérêt de cette communication se justifiait amplement de par les avancées significatives capitalisées depuis juin 2008, date à laquelle un premier communiqué de presse annonçait la décision de principe des cantons de Suisse occidentale de se regrouper pour créer une structure de promotion économique exogène commune.

La conférence de presse du 2 juillet 2009 a donc permis de rendre publics les premiers jalons et fondations sur la base desquels les travaux permettant à GGBA d'être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2010 se sont fondés.

S'il est vrai que les statuts de la nouvelle structure n'étaient pas encore sous toit au moment de la communication[1], il n'en demeure par moins que les éléments suivants avaient déjà fait l'objet d'une validation formelle par les cantons parties prenantes au projet:

- la marque "GREATER GENEVA BERNE AREA - Economic Development Agency", sur la base des recommandations d'un mandataire externe,
- les missions et objectifs de la nouvelle structure,
- le périmètre à six cantons de la structure commune,
- la sélection d'un vingtaine d'agents provenant des réseaux portés par les structures de promotion économique préexistantes et appelés à œuvrer pour le compte de GGBA et de ses membres en 2010,
- le modèle et les principes généraux de gouvernance,
- la stratégie des marchés (marchés couverts par GGBA, avec détermination des priorités), avec le principe d'une période transitoire pour 2010,
- l'enveloppe budgétaire de CHF 4.13 millions,

- la clef de répartition financière entre les cantons, afférente aux trois premières années d'activités de GGBA (2010-2012),
- le principe d'un système de répartition financière a posteriori, en fonction des résultats enregistrés en matière d'implantation d'entreprises.

Les points énumérés ci-dessus - déterminants dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure et indispensables au bon fonctionnement de celle-ci - sont d'ailleurs détaillés dans le document intitulé "Nouvelle structure de promotion économique de Suisse occidentale "GREATER GENEVA BERNE AREA" - Résumé synthétique", qui a été remis lors de la conférence de presse du 2 juillet 2009.

La communication entreprise par les cantons dans le cadre de cette conférence de presse n'était donc pas dénuée de fond et d'éléments concrets.

*2.4. Très concrètement, dans quelle mesure la volonté exprimée en juillet a-t-elle été suivie d'effets, à savoir : "Une sélection parmi les représentants des trois structures existantes a été menée en vue de reconduire leurs contrats d'engagement en 2010, ceci afin de maintenir un maximum de compétences dans la nouvelle structure." ?*

Comme mentionné dans la réponse à la question précédente, la sélection des représentants issus des trois structures préexistantes a été opérée au début de l'été 2009, avec l'appui des structures de promotion économique cantonales disposant d'une excellente connaissance de leur réseau respectif -, puis annoncée lors de la conférence de presse du 2 juillet dernier. A cette même occasion, il a également été stipulé que cette sélection se déploierait durant une période transitoire d'une année (2010), durant laquelle GGBA devra atteindre son "rythme de croisière" et à l'issue de laquelle des ajustements devront être opérés en fonction des expériences acquises et d'une première évaluation du réseau, de ses performances et de son adéquation par rapport aux évolutions économiques propres à chacun des huit marchés prospectés en commun.

A cet égard, il n'est pas inutile de reproduire ici l'extrait du document du 2 juillet 2009 intitulé "Nouvelle structure de promotion économique de Suisse occidentale "GREATER GENEVA BERNE AREA" - Résumé synthétique" : " *En outre, la CDEP-SO a accepté le principe d'une phase transitoire en 2010 dans le but de conserver un réseau de représentants sur les marchés désignés pour la nouvelle structure à partir d'une sélection des agents actuellement en place les plus performants. Cette solution a l'avantage de garantir la meilleure continuité des activités sur le terrain sur les marchés désignés tout en laissant une année de transition et d'adaptation à la nouvelle direction en vue de la mise en place de la stratégie des marchés souhaitée par les cantons à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au plus tard*".

Le principe évoqué ci-dessus sera respecté et le processus de sélection des agents se poursuivra donc en 2010.

L'ensemble des représentants du DEWS, ainsi que des structures de promotion économique des cantons de Berne, Fribourg et Genève, ont été informés de ce processus sélectif. En ce qui concerne les agents qui ont été écartés au terme de la procédure de sélection de l'été 2009, il convient de souligner que cette sélection s'est opérée en fonction des critères suivants:

- Nécessité de procéder à une sélection parmi les 32 agents portés jusqu'alors par les trois structures de promotion économique exogène préexistantes, afin d'éviter plusieurs doublons, voire triplons sur certains marchés prospectés en commun.
- Elimination de facto des agents opérant sur des marchés non retenus par GGBA, avec la possibilité offerte à chacun des cantons-membres de les activer à titre individuel pour les besoins de leur propre promotion économique sur les marchés non désignés communément.
- Sélection des agents les plus performants sous l'angle du nombre de prospects et projets d'implantation en cours ainsi que sur leurs connaissances des atouts de la place économique suisse et régionale.
- Nécessité de procéder, parmi les agents éligibles, à une répartition équitable en fonction de leur appartenance à l'une ou l'autre des structures de promotion économique préexistante, considérant que chacune d'entre elles dispose d'agents de qualité pour promouvoir GGBA à futur.

A l'issue de ce processus de sélection multicritères, l'ensemble des 32 agents mentionnés ci-dessus se sont soit vus confirmer leur engagement pour le compte de GGBA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec garantie d'embauche pour l'ensemble de l'année de transition, soit ont été informés de la rupture de leur contrat au 31.12.2009 au plus tard, dans le strict respect de leurs conditions contractuelles.

*5. Le chef du DEC étant depuis le mois de mai président du DEWS, il est au cœur d'une stratégie qu'on peine à comprendre : l'entrée dans le capital de Palexpo (10 millions), les millions investis dans le DEWS qu'on balaie aujourd'hui, une structure sans leadership clair... Le Conseil d'Etat pourrait-il préciser son approche dans un contexte toujours délicat de "compétition intercantonale" ?*

Nombre d'éléments concernant la stratégie poursuivie dans le cadre de la création de GGBA figurent dans les réponses aux questions précédentes.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Canton de Vaud, sa participation à GGBA s'inscrit dans la continuité et le renforcement de son action en terme de promotion économique exogène - volet "acquisitions d'entreprises" au travers d'un organisme certes nouveau quant à son appellation, mais qui est appelé à reprendre les missions assumées jusqu'alors par le DEWS, avec pour percée significative l'avènement d'une structure intercantonale plus large, permettant de regrouper sous une même bannière l'essentiel des atouts économiques de la Suisse occidentale.

Ainsi, dans la droite ligne des missions du DEWS, la nouvelle Association GGBA s'est vue assigner les tâches stratégiques suivantes:

- a. Développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises répondant à la stratégie décidée par ses membres.
- b. Assurer une veille internationale en matière de promotion économique.
- c. Développer à l'étranger une image commune de la région composée de l'ensemble des cantons membres et assurer la promotion de celle-ci.

Dès lors, il est erroné, au vu de ce qui précède, d'affirmer que les millions investis dans le DEWS ont été balayés, pour reprendre les termes de l'interpellant. Il s'agit au contraire d'une évolution et d'une extension de l'expérience intercantonale acquise par le DEWS à l'échelle de la Suisse occidentale que de nombreux observateurs et acteurs appelaient d'ailleurs de leurs vœux. La ligne stratégique ayant présidé à la création de GGBA répond à cet objectif dont la concrétisation, depuis la conférence de presse de juillet 2009, s'est traduite par l'ensemble des mesures à même de garantir la marche opérationnelle de GGBA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit :

- La nomination d'un directeur général qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2010. Dans l'intervalle et depuis octobre 2009, la direction ad intérim de GGBA est confiée à l'adjoint au directeur de la promotion économique du Canton de Genève.
- La nomination d'une assistante de direction, en la personne de l'assistante de direction actuelle du DEWS.
- La validation, en date du 8 octobre 2009, des statuts de l'association Greater Geneva Berne Area et d'un accord de partenariat entre les cantons-membres qui fondent les règles de gouvernance, y compris les règles opérationnelles de gestion des prospects.
- Le choix d'une identité visuelle (logo) qui servira à la déclinaison des supports promotionnels (internet et brochures), actuellement en phase d'élaboration afin d'être disponibles durant le mois de janvier 2010.
- Le choix des locaux qui abriteront la centrale de GGBA, qui s'installera à Lausanne, dans les locaux actuels du DEWS.

Par ailleurs, il convient de souligner que si - tout comme dans le modèle DEWS - les cantons-membres de GGBA resteront en compétition lors du processus d'implantation d'une entreprise, le fait qu'ils se présentent et se vendent sous une seule et même bannière sur les marchés étrangers les plus prometteurs permettra incontestablement de renforcer l'image et la promotion du tissu économique de Suisse occidentale au profit de l'ensemble des cantons-membres, dans un contexte de concurrence accrue entre places économiques à l'échelle internationale.

En ce qui concerne la présidence du DEWS - assurée par le Chef du Département vaudois de l'économie de fin mai au 31.12.2009 -, cette période correspond à la période de désengagement progressif des activités du DEWS en prévision de l'avènement de GGBA. Suite au départ de l'ancien président, pour cause de renonciation à briguer un nouveau mandat de Conseiller d'Etat du Canton de Neuchâtel, il s'agissait de désigner un président pour sept mois afin d'accompagner le processus de sortie du DEWS, fonction que le Chef du DEC a décidé d'accepter.

Enfin, concernant l'allusion faite à l'entrée du Canton de Vaud dans Palexpo pour un montant estimatif de CHF10 millions, le Conseil d'Etat y répond en faisant valoir que tant la création de GGBA que la nécessité de disposer d'une infrastructures de congrès et de foires - dont la complémentarité avec le Palais de Beaulieu notamment a été exposée dans l'EMPD N° 190[2] - procèdent en fait d'une seule et même stratégie qui se déploie toutefois à des échelles géographiques différenciées : celle d'accroître la collaboration intercantonale en matière de mise en valeur des atouts économiques et des conditions-cadres de toute une région afin d'accroître son rayonnement et sa compétitivité au niveau suisse et international.

[1] Les statuts de l'Association Greater Geneva Berne Area ont été formellement adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive, le 8 octobre 2009.

[2] Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 35'000'000.- à la Fondation de Beaulieu pour les travaux de modernisation du site de Beaulieu.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 janvier 2010.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*